

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi NOTRE impose, à partir de cette année, à toutes les communes, quel que soit leur taille, de rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document devra être mis en ligne sur le site internet de la commune et diffusé dans le bulletin communal.

L'année 2017 est marquée par les études et le lancement des marchés pour les différents projets à réaliser par la commune en 2018.

Les études ont été réalisées, les marchés lancés et attribués, les financements mis en place (crédits bancaires et subventions).

Pour le service annexe de l'Assainissement, le CA 2017 est le dernier présenté par la commune. Au 1^{er} janvier 2018, la compétence est reprise par le SDEA dans son intégralité.

POINTS MARQUANTS 2017

➤ Recettes de fonctionnement

Les 2 grandes sources de financement de la commune sont :

1. Les impôts et taxes

En 2017, la commune a perçu globalement 290.359,72 €. Il faut en déduire le reversement au FNGIR de 57.067 €. Le montant net perçu est donc de 233.292,72 € (54,59% des recettes nettes de fonct.).

Type	Bases de calcul	Taux	Montant
Taxe d'habitation	973 135 €	15,62 %	152 004 €
Foncier bâti	627 182 €	13,46 %	84 410 €
Foncier non bâti	39 193 €	54,74 %	21 454 €
<i>Total état TG</i>			257 868 €
<i>Total CA 2017</i>			258 140 €
A déduire FNGIR			- 57 067 €
Attribution compensation (CCPZ)			19 084 €
TOTAL			220 157 €

Depuis le 01/01/2017, tous les impôts économiques sont versés à la Communauté de Communes dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), celle-ci en reverse le montant sous forme d'attribution de compensation, basé sur les recettes de 2016, soit 19.084 €.

Les dernières ressources de ce chapitre sont la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) qui s'élève à 12.094,72 € et une compensation de l'Etat de 1.041 €.

En 2012, les recettes s'élevaient à 204.012,70 €, soit une progression de 14,35 % en 5 ans.

Pour info : la Taxe GEMAPI, instaurée par la CCPZ a permis de récolter en 2017 un montant de 2.789 €, soit 3,48 € par habitant. En 2018, ce montant devrait passer à 7 € par habitant.

2. Les dotations de l'État

Les dotations et participations versées par l'État, dont les attributions de péréquations et de compensations, versées se sont élevées à 161.139,60 € (37,70% des recettes nettes de fonct.), dont 102.560 € en Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) contre un montant de 128.210 € en 2012, soit une diminution de 20% en 5 ans.

L'Etat a versé une participation pour les frais de recensement qui a eu lieu en 2017.

Les autres ressources (atténuations de charges, produits des services et autres recettes exceptionnelles) se sont élevées à 32.947,67 €.

Les recettes globales de fonctionnement de 2017 sont donc de 484.446,99 €.

Les recettes nettes, après défalcation du FNGIR, sont de 427.379,99 €.

A ce montant résultant des recettes nettes de 2017, il faut rajouter le résultat reporté de 2016, à savoir 183.932,17 €.

RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2017 : 668.379,16 €

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement général (chapitre 011) se sont élevées à 95.845,78 €, soit une augmentation de près de 25% par rapport à 2012. Une partie importante résulte de la participation de la commune aux charges du restaurant scolaire basé à Minversheim depuis la rentrée 2016.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont de 85.298,86 €, soit une augmentation de 21,20% par rapport à 2012, en raison des augmentations des rémunérations des agents, des cotisations sociales et de la rémunération des animateurs des NAP (Nouvelles activités pédagogiques jusqu'en juin 2017).

La commune emploie 3 personnes titulaires à temps non complet (1 attachée territoriale, 1 ATSEM et 1 adjointe technique).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) de 55.375,45 €, en augmentation de 7,61% par rapport à 2012, concernent, notamment, l'indemnisation des élus, y compris les cotisations sociales et les formations, pour 31.731,74 € (30.373,68 € en 2012, soit une augmentation de 4,47% en 5 ans, avec une augmentation des cotisations sociales de 21% sur 5 ans), les versements au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour 16.831,91 € et le versement des subventions à différents organismes et associations pour 6.750 €.

Les intérêts remboursés de la dette se sont élevés à 23.616,39 €, contre 38.454,60 € en 2012.

Un dernier chapitre concerne les **amortissements** (chapitre 68).

La commune amortit depuis 2011, et sur 15 ans, le fonds de concours de 500.000 € versé à la CCPZ pour la construction de l'Espace Sportif des Deux Aigles, à raison de 33.571,74 € par an.

Les dépenses globales de fonctionnement de 2017 sont de 356.561,22 €. Elles représentent 73,60 % des recettes de fonctionnement de l'année.

Les dépenses réelles, après défalcation du FNGIR et des amortissements, sont de 265.922,48 €. Elles représentent 62,22% des recettes de fonctionnement de l'année.

DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2017 : 356.561,22 €

L'excédent global de fonctionnement s'élève donc à 311.817,94 €

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2017 (sans le report du résultat excédentaire de 2016) est de 127.885,77, soit 26,40 % des recettes globales de fonctionnement

L'excédent net de 2017, hors FNGIR et Amortissements, est de 161.458 €, soit 37,79 % des recettes nettes de 2017.

CALCUL DE L'EPARGNE NETTE DISPONIBLE

Recettes de gestion courante (hors recettes exceptionnelles)	479.426,99 €
-Dépenses de gestion courante	- 294.338,09 €
EPARGNE DE GESTION	185.088,90 €
-Charges financières	- 23.616,39 €
EPARGNE BRUTE ou CAF (Capacité d'autofinancement)	161.472,51 €
-Remboursement de la dette	- 90.878,19 €
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	70.994,32 €

Le taux d'épargne brute est le ratio : "Epargne brute" sur " Recettes de gestion courante"

Taux = 161.472,21 / 479.426,99 **Taux d'Epargne Brute = 33,68 %**

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Pour certains analystes, le seuil critique se situe autour de 10% à 12%.

➤ Dépenses d'Investissement

Les 3 grands projets de la commune se sont concrétisés. Les études ont été menées jusqu'aux appels d'offres pour les travaux. Ceux-ci ont été attribués. Ils ont commencé en 2017 et continueront en 2018.

Projet	Coût total TTC restant à réaliser	Réalisé en 2017	Restes à réaliser CA 2017	A réaliser en 2018
P1 - Cimetière	228.036,44 €	27.540,35 €	150.000,00 €	50.496,09 €
P2 – CSC	826.752,44 €	55.254,41 €	511.000,00 €	260.498,03 €
P3 - Voirie	100.279,87 €	5.831,10 €	102.000,00 €	-7.551,23 €

Les restes à réaliser sont conséquents. Ils doivent le paiement des entreprises avant le vote du BP 2018. De même pour les travaux d'accessibilité à l'école et à la mairie, des restes à réaliser sont provisionnés à hauteur de 11.000 € et 18.000 € dans le projet 2 "CSC".

Les autres dépenses de 2017 concernent des travaux à l'église pour un montant de 16.100,92 €, des équipements pour l'école d'un montant global de 23.651,78 €, de la participation versée à la CCPZ pour le PLUI de 10.100 € et quelques autres investissements.

Globalement, les dépenses d'investissements de 2017 sont de 140.282,93 €.

Des opérations patrimoniales initiées par la Trésorerie ont été faites pour un montant de 28.274,51 € en recettes et en dépenses. Cela n'influe pas sur le résultat.

L'autre grand chapitre des dépenses d'investissement concerne le remboursement de la dette.

En 2017, la commune a remboursé 90.878,19 €

Au 31/12/2017, la dette des prêts en cours s'élevait à 608.035,29 €, soit 760,04 € par habitant.

Avec les nouveaux travaux programmés, des crédits supplémentaires ont été contractés en 2017 auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour un montant global de 450.000 € dont 300.000 € à un taux de 0%.

Un 1^{er} débloqué de 50.000 € a eu lieu fin 2017.

La dette réelle était de 658.035,29 € au 31/12/2017.

DEPENSES GLOBALES D'INVESTISSEMENTS (RAR compris) : 1.127.142,43 €

RATIO D'ENDETTEMENT

Pour vérifier que la gestion de la commune est saine, le ratio "Dette restante" sur "Résultat de fonctionnement" permet de mesurer la durée de remboursement de la dette en y consacrant tout le résultat généré dans l'année

Ratio = 658.035,29 € / 127.885,77 **Ratio d'endettement = 5,93 années**

➤ Autre ratio : "Dette" sur "Epargne Brute"

Ratio : 658.035,29 / 161.472,51 **Ratio : 4,08 années**

Le nombre d'années ne doit pas être supérieur à 12 années. La situation est à considérer comme équilibrée jusqu'à 8 années.

➤ Recettes d'Investissement

En 2017, le Conseil départemental a versé la dernière tranche de la subvention pour les travaux à l'église prévue dans le contrat de territoire (20.139,84 €).

Les autres recettes concernent

- le FCTVA pour 19.094,37 €, soit 15,761 % sur les travaux TTC payés en 2015.
- La Taxe d'Aménagement pour 1.722,95 €
- L'Amortissement du fonds de concours versés à la CCPZ (voir dépenses de fonctionnement) pour un montant de 33.571,74 €

Des opérations d'ordre et patrimoniales ont été inscrits pour 5.000 € et 28.274,51 €.

Le déficit d'investissement 2016 augmenté des restes à réaliser 2016 a été compensé par le versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 121.135,80 €.

En restes à réaliser 2017, sont inscrits :

- les subventions à recevoir dont les notifications ont été faites par les organismes subventionneurs, notamment les subventions d'Etat pour un montant global de 210.630,00 €.
- Les prêts dont les contrats sont signés : les prêts de 300.000 € et 150.000 € contractés auprès de la CDC.

RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENTS (RAR compris) : 890.069,21 €

Le déficit global d'investissement s'élève donc à - 237.073,22 €

L'EXCEDENT GLOBAL POUR 2017 EST DE 74.744,72 €

➤ Quelques points de repère :

- Population INSEE au 01.01.2017 : 800 habitants

- Population INSEE au 01.01.2018 : 784 habitants

- Population selon recensement de janvier-février 2017 : 769 habitants

- Population DGF 2017 : 803 habitants

-DGF par habitant : en 2012 : 151,01 € en 2017 : 128,20 €

-Encours Dette par habitant : 760,04 € (658.035,29 / 800).

-Recettes de gestion courante/population : 599,28 € (479.426,99 / 800)

-Dépenses de gestion courante/population : 367,92 € (294.338,09 / 800)

-Dépenses de gestion courante+intérêts dette/population : 397,44 € (317.954,48 / 800)

-Charges de personnel (chapitre 012)/Recettes globales fonctionnement : 17,61 %
(85.298,86 / 484.446,99)

-Charges de personnel (chapitre 012)/Recettes nettes fonctionnement : 19,96 %
(85.298,86 / 427.379,99)

-Dépenses fonctionnement et remboursement dette/recettes réelles de fonctionnement : 93,33 %
(356.561,22 + 90.878,19 / 479.426,99)

-Encours dette / Recettes réelles de fonctionnement (658.035,29/479.426,99) : 1,37

➤ Budget annexe de l'Assainissement

C'est le dernier compte administratif réalisé par la commune, avant transfert intégral au SDEA au 01/01/2018

Les recettes de fonctionnement proviennent des redevances versées par les usagers pour 77.850,23 € et de l'amortissement des subventions pour 53.142,39 €.

Rappel de la redevance : part fixe 112 € et part variable 1,40 €/m3.

Les recettes de fonctionnement globales s'élèvent pour 2017 à 130.992,62 €.

Il faut y rajouter le résultat reporté de 2016, à savoir 128.193,42 €

RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2017 : 259.186,04 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des différentes redevances versées au SDEA (53.680 €, soit 67,10 € TTC par habitant) ou à la SNCF et des amortissements pour un montant global de 109.354,19 €.

DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2017 : 109.354,19 €

L'excédent global de fonctionnement s'élève donc à 149.831,85 €

Pas d'investissement fait en 2017.

En recettes d'investissement, il n'y a que la couverture du déficit 2016 et les amortissements des travaux pour globalement 61.830,61 €.

En dépenses, nous trouvons le report du déficit 2016, les amortissements des subventions et le remboursement de la dette (8.891,53 €) pour un montant global de 68.986,59 €

Au 31/12/2017, la dette restante s'élève à 68.347,97 € qui sera reprise par le SDEA

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : - 7.155,98 €

L'excédent global du Service Assainissement s'élève donc à 142.675,87 €

Une partie sera reversée au SDEA, dont le montant restant de la dette et une provision pour travaux futurs (18,02 € par habitant).

Le solde sera reversé au budget principal de la commune.

BW 03/03/2018